

## Belle mère en usufruit qui use et abuse

## Par pascerise, le 05/11/2008 à 13:58

mon pére est décédé il y a quelques années laissant une maison je suis propriétaire des 3/4 ma belle mère 1/4 et le reste en usufruit jusqu'a sa mort

elle me demande de payer la part de son assurance, j'en ai souscrit une perso en tant que proprio pour mur et toit, mais elle veut que je paie celle qui assure ces meubles.... elle me demande paiement de ma part de taxe foncière mais cela je le déduirai a sa mort sur ma part pour ces enfants

de plus elle me demande de réparer des fuites de toit sur l'exetreiur de la masion il ne pluet pas dans sa cuisine mais ces fuites existent depuis 25 ans environ

pour plus de précision mon pére est decédé avant que leur divorce ne soit prononcé sans avoir fait changer donc son testament en sa faveur et je n'ai vu cette dame que une fois en 15 ans .....donc je décide de ne lui faire aucun cadeau...